

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 31 MAI 2011**

Délibération  
n° 2011.05.104

**Production Nouvelle :**  
participation à la  
commune de Gond-  
Pontouvre pour la  
réalisation de deux  
places d'hébergement  
d'urgence dans le  
cadre de la loi relative  
au Droit Au Logement  
Opposable (DALO)

**LE TRENTE ET UN MAI DEUX MILLE ONZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 mai 2011**

**Secrétaire de séance :** Christian RAPNOUIL

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Redwan LOUHMADI, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Gérard DESAPHY à Catherine PEREZ, Guy ETIENNE à Alain PIAUD, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER

**Excusé(s) représenté(s) :**

**Excusé(s) :**

Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.05.104**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

**PRODUCTION NOUVELLE : PARTICIPATION A LA COMMUNE DE GOND-PONTOUVRE POUR LA REALISATION DE DEUX PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE DANS LE CADRE DE LA LOI RELATIVE AU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)**

Le GrandAngoulême intervient sur son territoire en faveur de la production de logements locatifs publics et de places d'hébergement d'urgence, financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion).

Le règlement de participation, adopté par délibération n°31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par PLAI produit (logement ou place d'hébergement), répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition-viabilisation et 30 % au maître d'ouvrage pour la réalisation proprement dite du logement. Ce dispositif de financement s'applique à l'ensemble des opérations en cours et en projet.

La commune de Gond-Pontouvre sollicite le GrandAngoulême pour participer financièrement à la réalisation d'un logement PLAI, situé 78 route de Vars, comptabilisé au sens des lois DALO (Droit Au Logement Opposable) du 5 mars 2007 et MOLLE (Mobilisation pour le Logement et Lutte contre l'Exclusion) du 25 mars 2009. Ce lieu d'hébergement constituera une « halte de nuit » de deux places.

S'agissant d'une acquisition-amélioration, l'acquisition du bâti par la commune datant d'avant 1800, il est proposé d'attribuer 30% de la participation à la commune, soit 1200 € (1 PLAI x 4 000 € x 30 %).

Cette production de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle.

L'opération devra atteindre au minimum la classe « C » de l'étiquette énergétique après travaux de réhabilitation et permettre le gain de plus d'un échelon sur l'étiquette énergétique.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat et aux lois DALO et MOLLE,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 13 avril 2011,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une participation de 1 200 € à la commune de Gond-Pontouvre pour la réalisation d'un PLAI sous la forme de deux places d'hébergement « Halte de nuit », 78 route de Vars à Gond-Pontouvre.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 20417 – sous fonction 70 – opération 2008.02 – AP - n° 8.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>07 juin 2011</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>07 juin 2011</b>